



Les actes suivants ont été déposés et validés :

N°séance	N°ém.	Date	Objet de l'acte
1	1	01/10/2024	Indemnité pour mission particulière
1	2	01/10/2024	Autorisation de participation au programme "Un mois en Pologne" Echange individuel
1	3	01/10/2024	Calendrier prévisionnel des conseils d'administration ordinaires CA 2024-2025 - Le c
1	4	01/10/2024	Dénomination du lycée polyvalent de Créon Dénomination du lycée
1	5	01/10/2024	Indemnité pour mission particulière
1	6	01/10/2024	Acquisition et aliénation des biens Le conseil d'adminis
1	7	01/10/2024	Création de la commission d'attribution des fonds sociaux Commission d'attribu
1	8	01/10/2024	Autorisation de recrutement des personnels de droit public
1	9	01/10/2024	Organisation du temps scolaire Organisation du temp
1	10	01/10/2024	Répartition des parts fonctionnelles de PACTE Répartition des part
1	11	01/10/2024	Approbation du plan de remplacement de courte durée (RCD) Remplacement de cour
1	12	01/10/2024	Autorisation de sortie section Chinois Sortie scolaire - le
1	13	01/10/2024	Passation de conventions, de contrats et de marchés GC Ascenseur - le co
1	14	01/10/2024	Autorisation de sortie Excellence Nouvelle-Aquitaine (ENAg) Sortie scolaire - le
1	15	01/10/2024	Autorisation de l'échange franco-allemand
1	16	01/10/2024	Conseil pédagogique Conseil pédagogique
1	17	01/10/2024	Règlement intérieur (avec ou sans modification)
1	18	01/10/2024	Décision budgétaire modificative soumise au vote ? Budget primitif
1	19	01/10/2024	Passation de conventions, de contrats et de marchés Fourniture d'énergie
1	20	01/10/2024	Passation de conventions, de contrats et de marchés SM GAMM - le conseil
1	21	01/10/2024	Passation de conventions, de contrats et de marchés TÉLÉRIEMENT - Le co
1	22	01/10/2024	Concessions de logement 2024/2025 CONCESSION DE LOGEME
1	23	01/10/2024	Point accueil information gendarmerie Gendarmerie National
1	24	01/10/2024	Désignation des représentants aux différents conseils et commissions Conseils et commissi
1	25	01/10/2024	Règlement intérieur du Conseil d'administration RI CA Le Conseil

Rappel des règles de vote avec un quorum à 27 atteint auquel s'ajoutent trois invités : M. Darmayan ancien maire de Créon, Mme Ferrer, rédactrice en chef adjointe Hebdomadaire Le Résistant (Libourne) et M. Ragghoonauth, vidéaste en charge des prises de vue témoignant de la naissance du lycée.

L'administration assure le secrétariat de séance de ce premier CA de l'année. Aucune observation n'est formulée, la proposition est validée.

Le procès-verbal de ce conseil d'administration sera transmis dans les 30 jours calendaires et fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil d'administration.

## I. Questions générales :

### 1. Installation du conseil et des commissions

#### 1.1 Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration

Monsieur le Président soumet à l'approbation le règlement intérieur du conseil d'administration. Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 27</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

#### 1.2 Commission d'attribution des fonds sociaux

Monsieur le Président soumet à l'approbation les modalités d'attribution des fonds sociaux. Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 27</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

#### 1.2 Désignation des représentants aux différents conseils et commissions

Monsieur le Président soumet à l'approbation la désignation des représentants aux différents conseils et commissions. Réponse faite par Monsieur le Président à une question d'une représentante des parents d'élèves : « Nous n'installons pas de commission permanente pour permettre que les débats aient lieu en conseil d'administration qui est la représentation élargie, du moins pour cette année ». Aucune autre observation n'est faite, il est procédé au vote

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 27</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

#### 1.3 Calendrier prévisionnel des conseils d'administration

Monsieur le Président communique le calendrier prévisionnel des conseils d'administration pour l'année 2024-2025. Les dates et horaires prévus ainsi que le contenu sommaire sont précisés par Monsieur le Président et adoptés à l'unanimité.

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 27</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

#### 1.4 Conseil pédagogique

Le conseil d'administration prend acte de la composition du conseil pédagogique.

Monsieur le Président informe des sujets évoqués en conseil pédagogique réuni le 3 octobre 2024.

### 2. Dénomination du lycée

#### 2.1 Avis sur la proposition de la Région

Nous avons reçu un courrier du Conseil Régional qui souhaite que le Lycée polyvalent soit nommé « Lycée polyvalent Robert Badinter ».

La biographie de « qui est Robert Badinter ? » est exposée par Monsieur Le Président. Deux citations à retenir, chères à Monsieur BADINTER : « un chemin d'humanité et une réflexion en profondeur sur la question de ce qu'est l'humanité » et « Il y a un droit qu'on ne peut retirer à personne, c'est celui de devenir meilleur ».

Le maire de Créon précise que le conseil municipal de Créon s'est prononcé en faveur du choix de ce nom le 26/09/2024 en résonance avec le monde pénitentiaire et l'amélioration de la question carcérale. Il se propose de venir parler de l'évolution du système pénitentiaire au sein duquel il a travaillé, pour expliquer en quoi Robert BADINTER a contribué à l'humaniser.

Un professeur indique que des élèves et des enseignants d'histoire et géographie ont déjà commencé à travailler en EMC (Education Morale et Civique) sur le nom de Robert BADINTER. Une exposition est en cours à la médiathèque.

Avis favorable à l'unanimité en attente de la réunion de la commission du Conseil Régional prévue début novembre.

### 3. Approbation du PV du CA

Néant

### 4. Décisions du chef d'établissement

Néant

### 5. Décisions de la commission permanente

Néant

## 6. Questions pédagogiques

### 6.1 Carte des formations 2025

Monsieur le Président informe des demandes faites dans le cadre de la carte des formations pour la rentrée 2025.

Une réponse officielle est attendue fin janvier/début février pour les formations technologiques et professionnelles qui font l'objet d'une double validation : région et académie. Rien n'est donc encore acté. Cette carte est à compléter avec les options musique et théâtre ; pas d'option danse envisagée à ce jour car le recrutement du personnel compétent n'est pas si aisé.

Autres options proposées : SI+CIT et Management/Gestion en série technologique.

Les options linguistiques existantes seront complétées par l'allemand LVA/LVB (en continuité des collèges de Latresne et de Floirac).

Avis favorable pour une SELO (Section Européenne) anglais avec une orientation Histoire/géographie et SVT. Concernant l'Italien, les effectifs recensés étant trop faibles, il n'est pas possible d'envisager une continuité.

Pour la rentrée 2026, une demande de SELO en Espagnol et en Chinois sera étudiée.

Concernant les options non linguistiques en classe de 1ère : arts (musique, théâtre), EPS et SELO Anglais (pour 2 ans), afin que les élèves actuellement en seconde puissent les présenter au bac.

Concernant les enseignements de spécialité seront proposés les 8 enseignements dispensés partout en France + Art-Théâtre et SI. Le lycée possède les espaces pour les accueillir : elles entrent en cohérence avec les sections technologiques et professionnelles ; de plus, elles permettront de mener un partenariat avec le tissu économique existant et les entreprises présentes sur le territoire. Cela a du sens au regard des ressources locales. D'autre part, cela permet d'éviter tout type de concurrence avec les autres lycées comme ceux de Langon, Lormont et Libourne.

Les spécialités retenues pour la voie technologique sont STL option biotechnologie très porteuse d'emplois et STMG. Pour répondre à une question des représentants des parents d'élève : « l'arrêté de Mme la Rectrice n'est pas encore pris, il devrait intervenir avant fin décembre 2024 ».

Enfin, concernant les formations professionnelles : 2 bacs professionnels : ASSP et MELEC et un CAP AAGA. Pas d'ouverture de BTS à la rentrée 2025 mais plutôt en 2026. Sont prévus : Électrotechnique et Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques (accueil des élèves provenant du tertiaire comme de l'industriel).

### 6.2 Accréditation Erasmus

Monsieur le Président informe de la demande d'accréditation Erasmus transmise pour proposer des mobilités européennes éligibles à un financement dans l'objectif de pouvoir lever les freins financiers et de placer les valeurs européennes au cœur du projet éducatif. Des bourses seraient opérationnelles dès le mois de juin 2025, éventuellement éligibles à la période de stages obligatoire en classe de seconde. Une réponse est attendue début février 2025. Monsieur le Président salue la qualité du travail mené par les collègues dans des délais très courts.

### 6.3 Autorisation de l'échange Franco-Allemand

Monsieur le Président soumet à l'approbation l'autorisation de participer à l'échange scolaire Franco-Allemand, en partenariat avec le Lycée Jean Renou à La Réole.

Descriptif : 6 élèves sont accompagnés par un professeur d'un autre lycée : deux élèves germanistes du lycée sont intéressés. Le calendrier prévu est le suivant : séjour en Allemagne du 12/02 au 19/02/2025 et accueil des élèves allemands du 5 au 12/04/2025 en France. Retour des candidatures pour le 7 novembre.

Réponse apportée par Monsieur le Président à la question d'un représentant des parents d'élèves sur les leviers possibles pour encourager les élèves à s'y inscrire : « les 4 élèves qui ne se sont pas prononcés sont freinés par le fait qu'ils ne connaissent pas le professeur, les autres élèves et le lieu de destination, ce qui génère une certaine réticence (information émanant de la professeure d'allemand). La participation maximale

demandée aux familles est de 350 €. Un élève élue demande si « on ne peut partir qu'une seule fois ? » et « pourquoi uniquement les germanistes » ? Réponse faite par Monsieur le Président : « Il faudra adopter un règlement des voyages pour en définir les règles » et « parce que c'est à l'initiative de l'enseignante d'allemand du lycée Jean Renou à La Réole. L'intérêt premier étant de vivre cette expérience au lycée et de la reproduire plus tard à l'Université ou même seul ».

Il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 27</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

#### 6.4 Un mois en Pologne

Monsieur le Président soumet à l'approbation l'autorisation de participer au programme de mobilité mis en œuvre par l'institut français de Pologne » suite à une proposition faite par l'académie de Bordeaux. Il s'agit de mobilités individuelles.

Calendrier prévisionnel : accueil des polonais du 10/03 au 4/04/2025 et départ en Pologne du 02/06 au 27 /06 /2025. Seuls les frais du voyage seront à la charge des familles puisqu'il s'agit d'un échange scolaire. Si des familles rencontrent un problème financier, l'administration doit être saisie pour trouver des solutions.

Si le Conseil d'Administration donne son accord, l'appel à candidatures pourra être lancé. Les candidatures seront ensuite transmises au rectorat pour arbitrage.

Les élèves seront accueillis par des familles polonaises et scolarisés dans un lycée polonais.

Questions d'élèves sur le fait d'assister à des cours en polonais.

Réponse apportée : « cela est fort probable. »

Question des représentants des parents d'élèves : qu'en est-il de la réciprocité de l'accueil en famille, si l'on n'a pas la possibilité de recevoir ?

Réponse de Monsieur le président : « L'internat n'étant pas ouvert cette année, on ne pourra pas pallier ».

Autre question des représentants des parents d'élève : « Les élèves français seront-ils dans la même famille et dans le même lycée ? »

Réponse : « On ne la sait pas encore mais cela n'aurait pas de sens de mettre plusieurs élèves dans une même famille ! Un mois seul ailleurs, c'est un engagement car il faut résister au mal du pays. Par ailleurs, on ne sait pas si les élèves pourront se retrouver sur place entre français ».

Question des représentants des parents d'élèves : « que vont manquer les élèves partants, en dehors du stage de fin d'année ? »

Monsieur le Président précise : « Ils vont manquer peu de choses, les conseils de classe auront eu lieu et les enseignants seront mobilisés par les examens ».

Question des élèves : « les stages devront-ils être faits en décalé ? »

Réponse de M. le président : « La mobilité sera prise en compte en lieu et place du stage. Si les élèves le souhaitent, et que cela est possible, ils pourront faire un stage à un autre moment.».

Il considère que le stage de 2<sup>d</sup> intervient au meilleur moment car il est source d'enrichissement pour être en dynamique concernant la poursuite des études.

**Mme Chaussat quitte le conseil à 19h10.**

Aucune autre observation n'est faite, il est procédé au vote.

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 26</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

#### 6.5 Autorisation de sortie ENAq

Monsieur le Président soumet à l'approbation l'autorisation de participer aux rencontres de l'ENAq (Excellence Nouvelle-Aquitaine) le samedi 23 novembre 2024 à Pessac. L'inscription est à réaliser individuellement ou avec le lycée. Le départ est prévu vers 12h/12h30 et le retour vers 19h/19h30. Il s'agit de partager des trajectoires professionnelles avec un atelier distinct prévu également pour les parents. L'encadrement sera assuré par des personnels du lycée. Le transport sera pris en charge par l'association et la collectivité.

Question d'un parent d'élèves : « Comment les inciter à y aller ? »

Réponse de Monsieur le président : « On va d'abord les inviter à y aller et comme c'est un samedi après-midi, cela ne posera pas trop de problème. Un sondage sera fait pour voir si la mise à disposition d'un bus sera nécessaire, ce qui n'empêchera pas les élèves de s'y rendre par leurs propres moyens s'ils le peuvent. Le courrier de l'ENAq précise qu'il faut privilégier la participation des élèves qui ont des fragilités, reste à savoir

comment les identifier et de quelles fragilités il s'agit. Pour information, l'amphithéâtre a une capacité de 1200 places. »

Mme TONNELE s'absente à 19 h 28.

Aucune autre observation n'est faite, il est procédé au vote

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition :	0	Abstention :	0	<b>Pour : 25</b>
----------------------------	--------------	---	--------------	---	------------------

#### 6.6 Autorisation de sortie section Chinois

Monsieur le Président soumet à l'approbation l'autorisation de participer à une sortie « découverte de la cuisine chinoise ». Il s'agit d'une sortie au restaurant gastronomique organisée par l'enseignant : 18 élèves sont concernés pour un coût global de 344.08 €. La part de la ½ pension sera récupérée. Le déplacement sera réalisé en bus (ligne régulière) et tramway.

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

Mme TONNELE rejoint le conseil à 19 h 31.

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition :	0	Abstention :	0	<b>Pour : 26</b>
----------------------------	--------------	---	--------------	---	------------------

#### 6.7 Point accueil information gendarmerie

Monsieur le Président soumet à l'approbation la mise en place d'un point accueil information de la gendarmerie. L'objectif est de venir à la rencontre des élèves et d'apporter des informations de prévention, de dépistage et d'assistance. Cela prendrait place 2 mercredis par mois ou bien chaque semaine. Par rotation 3 jeunes gendarmes favoriseraient le contact avec les élèves et pourraient proposer une information sur les métiers de la gendarmerie. Cette action s'inscrit dans le prolongement du CISPD et permettrait que tout le monde se côtoie. Favoriser les interactions permettrait par exemple de dépister des situations de harcèlement. Ce n'est pas une présence intrusive mais davantage une expérimentation à mener comme il y a quelques années sur le principe de l'ilotage qui visait à désamorcer des situations afin qu'elles ne terminent dans la sphère pénale.

Question d'un représentant de parents d'élèves : « Cela ne fait-il pas doublon avec le dispositif PHARE et avec une transmission des informations à la vie scolaire ? »

Concernant PHARE, il s'agit d'une mobilisation des acteurs internes mais pas du tout sur la question pénale. Non, les gendarmes ne sont pas des auxiliaires de l'établissement. On travaille déjà en lien avec les forces de l'ordre et il n'est pas question de leur sous-traiter le champ disciplinaire ».

Intervention d'un professeur : « Certains professeurs ne sont pas d'accord craignant une confusion des rôles par rapport à leur présence quant aux dérives possibles et aux actions de contrôle. Il faut que les missions soient clairement définies ».

Les élèves pensent que la présence des gendarmes « va susciter des questions » ; a contrario une élève ne voit pas pourquoi ce serait un problème.

Le professeur : « Un EPLE ce n'est pas la rue ! L'institution scolaire doit maintenir des lieux d'écoute mais dans des espaces et avec des missions bien définies »

Monsieur le Président précise : « Il n'est pas question de mission de répression sauf en état de flagrance. Il n'est pas question d'interpeler non plus des élèves dans l'enceinte de l'établissement. Un service de l'Etat nous propose de mettre à notre service des jeunes gendarmes dans un cadre tel que défini précédemment ».

Quant au lien avec l'équipe pédagogique et les élèves, il y aura évidemment une phase de présentation avec les acteurs concernés ; c'est une aventure humaine à tenter ».

Question des représentants des parents d'élèves : « Qu'en pensent les personnels sociaux de l'établissement ? ». Un élève ajoute que s'il est victime de harcèlement, il ira plutôt voir la psychologue.

Réponse de Monsieur le Président : « Ils en ont été informés mais n'ont rien dit. Un retour d'expérience à 3 mois sera fait et on pourra revenir sur cette offre de service si on le juge nécessaire ».

Aucune autre observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition :	1	Abstention :	5	<b>Pour : 20</b>
----------------------------	--------------	---	--------------	---	------------------

Départ de Mme Sylvie BONNEAU à 19 h 50.

## 6.8 Plan remplacement de courte durée (RCD)

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le plan de remplacement de courte durée : il concerne uniquement les absences d'enseignants inférieures à 2 semaines : Il y a eu des absences en début d'année que nous n'avons pas été en mesure de remplacer par manque de temps. On est aujourd'hui un peu mieux posés. Nos enseignants sont pratiquement tous en dépassement de service, le vivier de personnels est donc assez étroit. Il s'agit de prévenir les collègues des absences prévues et de pouvoir faire en sorte de les combler : on se tourne vers les enseignants de la classe ou vers un collègue de la même discipline avec des activités de substitution au regard des moyens dont nous disposons et de faible ampleur.

Remarque d'un élève : « Le report de cours occasionne une charge de travail plus conséquente. Il faut étaler les reports de cours ».

Un professeur fait remarquer que les enseignants sont majoritairement défavorables au PACTE (notion d'engagement auxquelles les enseignants adhèrent peu).

Monsieur le Président précise : « ce qui m'intéresse c'est que les heures dues soient assurées. De plus, le PACTE propose un taux de rémunération plus élevé. Si elles venaient à manquer aux élèves, ce serait dommage. Il est question d'organiser le remplacement et le suivi du service fait.

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote

<b>Nombre de votants :</b>	<b>Opposition :</b>	<b>4</b>	<b>Abstention :</b>	<b>6</b>	<b>Pour :</b>	<b>16</b>
----------------------------	---------------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

## 6.9 Répartition des parts fonctionnelles de PACTE

Monsieur le Président soumet à l'approbation la répartition des parts fonctionnelles de PACTE : 4 enveloppes indemnitaires allouées aux enseignants pour moitié obligatoirement au RCD, les 2 autres à la pédagogie ou à l'ingénierie. Proposition est faite de réserver les 4 parts de PACTE au RCD.

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 26</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote

## 6.10 Répartition des Indemnités pour Mission Particulière (IMP)

Monsieur le Président soumet à l'approbation la proposition de ventilation des IMP. Il manque à ce jour la nomination d'un référent de lutte contre le décrochage scolaire et celle d'un référent des usages pédagogiques numériques (RUPN).

Il est rappelé que s'il n'y a pas d'enseignant volontaire, ces missions seront assumées par les personnels de direction avec l'appui des personnels de secrétariat.

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 26</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

Mme SUONG quitte la séance à 20 h 18 puis la rejoint à 20 h 19.

## 7. Questions administratives et financières

### 7.1 Organisation du temps scolaire

Monsieur le Président soumet à l'approbation une nouvelle organisation du temps scolaire afin d'alléger le temps de la pause méridienne et pour résoudre les problèmes rencontrés sur le temps du repas. Nous avons identifié 15 élèves qui vont être impactés : déport sur le transport scolaire depuis une ligne TRANSGIRONDE, d'autres prendront un bus plus tôt dont certains une semaine sur 2 seulement.

Un élève soulève le problème d'un bus qui arrive de plus en plus tard et une autre de son bus qui arrive au lycée de plus en plus tôt (7 h 35).

Monsieur le Président répond qu'il va contacter les services de la Région pour rappeler leurs obligations aux chauffeurs.

Les cas particuliers seront traités individuellement.

L'ouverture de portail a été décalée à 7 h 45 car nous avons constaté que les élèves montaient trop tôt dans les étages du bâtiment d'enseignement (dès 7 h 30), ce qui ne permettait pas aux agents de terminer le nettoyage.

Modifier un trajet de bus est très difficile, les ressources en conducteur de bus étant très rares.

Question d'un élève : « ceux qui ne pourront pas arriver à 8 h seront-ils excusés ? »

Réponse de Monsieur le président : « très ponctuellement, sachant qu'a priori aucun cas particulier ne devrait pouvoir être solutionné ».

Question d'un représentant des parents : « quel est le taux d'occupation des bus ? »

La question sera posée et l'information sera communiquée ultérieurement.

La question des abris bus est soulevée par un élève en cas de dégradation de la météo. Monsieur le Président rappelle qu'une tenue adaptée serait la bienvenue car beaucoup d'élèves sont vêtus trop légèrement.

Par la suite, les circuits vont évoluer car nous passerons de 10 à 27 lignes de transport scolaire et l'établissement disposera de plus de personnels pour assurer la gestion du portail.

Monsieur le représentant du Conseil Régional : « Il faut savoir que les bus ne peuvent pas s'arrêter devant la porte de chaque habitant ! S'il manque des arrêts de bus, il faut remonter le problème à la commune qui en informera le Conseil Régional ».

Aucune autre observation n'est faite, il est procédé au vote

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 26</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

## 7.2 Règlement intérieur

Monsieur le Président soumet à l'approbation du règlement intérieur

Un élève élu intervient sur la question de la nécessité de respecter les horaires : « certains professeurs dépassent le temps imparti et impactent ainsi la durée du cours suivant ».

Réponse de Monsieur le président : « Tout ce qui mérite d'être signalé y compris la question de la sonnerie pourra être revu ; un rappel sera fait aux enseignants. Un règlement intérieur c'est quelque chose de vivant et d'évolutif ».

**M.ZABULON quitte la séance à 20 h 48 et revient à 20 h 49.**

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 26</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

## 7.3 Recrutement des contrats de droit public

Monsieur le Président fait un état des lieux de la dotation :

2 AED : 3.5 ETP qui correspondent à 4 personnes, l'une d'elle étant en mi-temps thérapeutique

3 AESH : 1 recrutement en cours par le PIAL de Créon

Remarque des enseignants : « le nombre d'AED est insuffisant au regard des missions et de la superficie de l'établissement ». Réponse de Monsieur le Président : « une compensation en heures supplémentaires a été accordée dans la limite d'un demi-support ».

Pas d'autre remarque, il est procédé au vote.

**20 h 50 départ de Mmes HANSEN et TONNELÉ.**

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 26</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

## 7.4 Profilage DDFPT (poste SPEN)

Monsieur le Président informe de la demande de publication d'un emploi de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) pour la rentrée 2025.

Un enseignant du LP Jacques Brel à Lormont a été missionné comme préfigurateur à hauteur de 4 h/semaine pour la section MELEC.

## 7.5 Assistants de prévention

Monsieur le Président informe de la nomination de deux agents de prévention : un au titre de l'Etat, l'autre au titre de la collectivité : Céline BAYLE (assistante de direction) et Morgane DRUGEON (agent technique).

Elles assisteront au CHSCT dont elles seront les interlocutrices privilégiées.

Côté région, la formation est d'ores et déjà prévue sur 5 jours, puis des recyclages seront proposés ainsi qu'un accompagnement aux outils.

Un plan de prévention sera défini et soumis au vote du CA.

Le DUERT reste à être co-construit.

## 7.6 Concessions de logements

Monsieur le Président soumet à l'approbation les concessions de logements proposées. Sur les 14 logements, il y a 2 F5 et 12 F4. Seulement 3 personnels ont pu entrer dans les logements, les autres n'étant pas achevés.

Ceux logés le sont par nécessité absolue de service. Cela évoluera avec l'ouverture de l'internat.

Nous avons la possibilité de louer ces espaces s'il y a encore des disponibilités, pour cela une convention d'occupation précaire doit être établie.

Question des élèves : « quelles seront les priorités pour accéder à l'internat ? »

Les critères d'attribution seront débattus uniquement s'il y a plus de demandes que de places à pourvoir.

Question des parents d'élèves : « quelle est la date de livraison des logements restants ? »

Monsieur le Président n'a pas de date précise mais il espère que ce sera dans les meilleurs délais

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 24</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

7.7 Subventions

Monsieur le Président informe du montant et de la nature des subventions accordées. Il précise que la dotation est exceptionnellement élevée en raison de l'ouverture. Les arrêtés sont prévus pour une exécution sur 18 mois.

On a eu aujourd'hui connaissance de la dotation votée en commission permanente par le conseil régional qui s'élève à 1.4 k€ pour l'ouverture des sections professionnelles et technologiques. La communauté éducative va devoir faire des choix pour des équipements pérennes.

7.8 DBM (Demandes Budgétaires Modificatives)

Monsieur le Président soumet à l'approbation les décisions budgétaires modificatives listées. L'EPLÉ souhaite faire l'acquisition d'un véhicule assez polyvalent : transport de 5 personnes et utilitaire avec remorque. Les premiers devis démontrent que l'enveloppe initiale sera insuffisante. Le choix du véhicule sera soumis à la commission d'appel d'offre. Ce qui ressort actuellement de l'étude des offres c'est un véhicule électrique de marque OPEL, avec une borne électrique offerte. L'offre économiquement la plus avantageuse est un TOYATA diesel à 22000 euros, mais le nombre de kilomètres envisagés ne la rendrait pas rentable. Question d'une personne qualifiée : « l'achat d'un minibus a-t-il été envisagé ? » Réponse de Monsieur le président : « la question s'est en effet posée d'acheter un minibus (9 personnes) mais cela nécessiterait une autorisation de transport de personnes et il servirait uniquement à l'association sportive ».

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 24</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

**Départ d'une élève à 21 h 10 et d'une autre à 21 h 15.**

7.9 Tarif Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

Monsieur le Président informe des tarifs du service de restauration et d'hébergement applicables aux personnels des lycées. En 2025 une harmonisation des tarifs pour les élèves est prévue. La politique du conseil régional sera présentée lors du prochain CA.

7.10 Contrats et conventions :

7.10.1 Convention de mandat de fourniture d'énergie

Monsieur le Président soumet à l'approbation la passation d'une convention de mandat de fourniture d'énergie. Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 24</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

7.10.2 CAMMI (Centre Académique de Maintenance du Matériel Informatique)

Monsieur le Président soumet à l'approbation la passation d'une convention pour la maintenance du matériel informatique. Si l'EPLÉ n'adhère pas, la facturation à l'intervention est très onéreuse.

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition : 0	Abstention : 0	<b>Pour : 24</b>
----------------------------	----------------	----------------	------------------

### 7.10.3 Adhésion paiement en ligne

Monsieur le Président soumet à l'approbation la passation d'une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques.

Cela permettra le paiement en ligne des factures par les familles à leur rythme et constituera une facilité d'encaissement pour l'établissement puisque tout est automatisé. Le service n'est pas encore ouvert car le lycée n'est pas encore référencé.

Question des parents d'élèves : « la part bourse va-t-elle être déduite des factures de la demi-pension ? »

Réponse de l'administration : « il y a encore 82 dossiers de demande de bourses en cours d'études. La DSDEN va commencer à demander les pièces manquantes sachant que la date butoir était initialement fixée au 17 octobre ».

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition :	0	Abstention :	0	<b>Pour : 24</b>
----------------------------	--------------	---	--------------	---	------------------

### 7.10.4 Adhésion au GC maintenance ascenseur

Monsieur le Président soumet à l'approbation l'adhésion au groupement de commande du conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour la maintenance et l'entretien des ascenseurs.

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition :	0	Abstention :	0	<b>Pour : 24</b>
----------------------------	--------------	---	--------------	---	------------------

### 7.11 Plan d'amortissement

Monsieur le Président soumet à l'approbation le plan d'amortissement des biens pouvant être immobilisés listés. Il s'agit d'un plan d'amortissement type issu du plan comptable.

Aucune observation n'est faite, il est procédé au vote :

<b>Nombre de votants :</b>	Opposition :	0	Abstention :	0	<b>Pour : 24</b>
----------------------------	--------------	---	--------------	---	------------------

## 8. Questions diverses

Cf introduction

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

**La secrétaire de séance**

  
Sylvie HANSEN, Proviseure adjointe

**Le Président du Conseil d'Administration**

  
Vincent GORSE, Proviseur

